



Jébsa News

N° 13 – Juillet/Août 2015

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

- Le 17/06 : PETITBERGHIEN Maryse de PETITBERGHIEN Vincent et SELIG Fanny
- Le 18/06 : DECRET Eline de DECRET Eric et SCHILLING Virginie
- Le 18/06 : DECRET Emy de DECRET Eric et SCHILLING Virginie

MARIAGES :

- Le 04/07 : Mme BORKERT Joanna et Mme MARQUES Mélissa
- Le 11/07 : M. SCHMITT Grégory et Mme HUGLIN Julie



GRANDS ANNIVERSAIRES :

- Le 17/08 : Mme LUDWIG Edith, née GREIGERT, 80 ans
- Le 17/08 : M. OBERLIN Alfred, 90 ans
- Le 16/09 : Mme GUGELMANN Yvonne, née WOELFLE 75 ans

LA FAMILLE RITZENTHALER REMERCIE TOUS LES POMPIERS

Dominique et Freddy RITZENTHALER, leurs fils Yves, Lucas et Julien, Lisala la mamie, les frères et leur famille remercient chaleureusement tous les pompiers, qu'ils soient de Jébsheim ou des centres de secours des environs, pour leur implication dans la lutte contre le terrible incendie qui a ravagé leur ferme et habitation dans la nuit du 10 juin 2015.

Leurs remerciements vont aussi à tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour dégager les foin, pailles et poutres brûlés.

Ils sont aussi reconnaissants à tous ceux qui leur ont témoigné leur soutien par leur présence amicale et leurs coups de mains divers.

La solidarité n'est pas un vain mot. Un grand merci à tous !



COLLECTE DE RATTRAPAGE SUITE AU FERIE DU 15 AOÛT



Le samedi 15 août étant un jour férié, la collecte de rattrapage des bio-déchets se fera le vendredi 14 août après-midi à partir de 13h30.

Un calendrier des collectes de rattrapage est disponible sur le site de la CAC : <http://www.agglo-colmar.fr/calendriers-annuels-des-jours-feries-et-des-collectes-de-rattrapage>

CONGES D'ETE

L'agence postale communale sera fermée pour congé du 10 août au 1^{er} septembre inclus.

La boulangerie « Il était une fois le pain... » fermera ses portes du 10 au 20 août inclus.

NOUVEAU A JÉBSHEIM : GYM DOUCE POUR LES SENIORS

A partir du 17 septembre 2015, l'association de gym de Jébsheim vous proposera une séance de gym douce pour les seniors tous les jeudis de 10 à 11 heures à la salle polyvalente.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Mme Annick HEITZLER au 06 60 88 65 52 ou par mail gymjébsa@free.fr

BONNES VACANCES



Votre conseil municipal vous souhaite à toutes et à tous un bel été et de bonnes vacances !

PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2015

(Le procès-verbal intégral de cette réunion est affiché à la mairie)

Les conseillers suivants ont participé au Conseil Municipal du 2 juillet 2015 :

KLOEPFER J-C, KLEIN J-P, HENNY J., HARTEF F, HUGLIN M, ALBRECHT P, JUNG M., STOTZER V, RIVET P, NEU-SCHERER S, LENNER L, HUG R., PETER C.

Excusés : LENNER C. (procuration à KLOEPFER J-C), DE MOOR G. (procuration à HUG R.),

Remarque : Ce conseil municipal a été précédé d'une réunion de travail.

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/06/2015**

2. **CAC : INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COLMAR**

Les communes de moins de 10 000 habitants pouvaient jusqu'à présent disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. La loi ALUR dispose qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, cette gratuité ne sera octroyée qu'aux seules communes de moins de 10 000 habitants faisant partie d'un EPCI regroupant moins de 10 000 habitants. Ainsi près de 250 communes du Haut-Rhin (sur les 377) n'auront plus accès aux services de l'Etat pour assurer l'instruction de leurs actes.

L'ADAUHR n'ayant pas décidé de mettre en place un tel service au profit des communes du département, les Maires des communes de la CAC ont souhaité que l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme puisse être réalisée par un service instructeur commun, pris en charge financièrement par chaque commune, installé au niveau de la communauté d'Agglomération et s'appuyant sur l'expérience et le professionnalisme du service existant au sein de la Ville de Colmar.

Le projet de convention concerne une convention bipartite conclue entre la CAC et chacune de ses communes. Cette convention précise notamment :

- les actes qui feront l'objet d'une instruction par le service instructeur de la CAC (permis de construire, de démolir et d'aménager, ainsi que les déclarations préalables avec création de surface de plancher et/ou de surface taxable et celles portant sur une division de terrain),
- de manière détaillée les missions, dans le cadre de la procédure d'instruction, relevant de la commune, du service instructeur de la CAC,
- les données informatiques concernant les documents d'urbanisme de la commune devant être transmises à la CAC ainsi que les procédures et délais de transmission des mises à jour effectuées,
- les modalités financières de calcul et de versement de la contribution annuelle versée par chaque commune à la CAC en contrepartie de la réalisation de l'instruction de ces autorisations d'urbanisme,
- la prise d'effet du dispositif au 1^{er} juillet 2015 ainsi que sa durée de 5 ans et demi, soit jusqu'au 31 décembre 2020.
- pour un coût estimé par année de 9 500 €, ce qui correspond à 3% de la fiscalité de Jepsheim. Avant la réforme de l'Etat, le coût était de 172 € par an.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'adopter la convention à passer avec la CAC.

3. **SALLE SAINT MARTIN : VALIDATION DES ENTREPRISES RETENUES**

Une consultation pour les travaux d'aménagement de cette salle a été lancée le 5 mai 2015 par voie de presse et par voie dématérialisée. Les offres ont été réparties en 14 lots. La commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 1^{er} juin 2015 pour l'ouverture des offres fournies par les entreprises et le 30 juin 2015 pour le choix des entreprises : seuls 4 lots ont été attribués.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'entériner le choix de la commission d'Appel d'Offres en attribuant les lots aux entreprises suivantes :

Gros-œuvre :	BASSO FRANC SAS – LUTTENBACH p-Munster 85 000,00 € HT
Zinguerie :	GASMI TOITURES – HORBOURG-WIHR 8 500,00 € HT
Couverture :	GASMI TOITURES – HORBOURG-WIHR 26 500,00 € HT
Chauffage/sanitaire/VMC/Electricité :	KLOEPFER François – JEBSHEIM 78 947.22 € HT

4. **CONSTRUCTION D'UN PERISCOLAIRE : LANCEMENT DE LA CONSULTATION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Conformément au projet de construction d'un bâtiment destiné aux activités du périscolaire, **le Conseil Municipal, décide à la majorité, 14 voix pour, 1 abstention (NEU-SCHERER Suzel, directrice du périscolaire)**, d'approuver le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un périscolaire.

5. **ACQUISITION DE TERRAIN : LIEUDIT KRAUTENAU**

Vu le terrain cadastré section 05 - parcelle 64, d'une contenance de 0.83 ares, **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité** :

- **d'approuver** l'acquisition du terrain appartenant à M. Robert OBERLIN, demeurant 51 Grand'rue à Jepsheim.
- **de fixer** le prix à 500 € l'are, soit un total de 415 € pour l'ensemble de la transaction.

d'autoriser M. Jean-Paul KLEIN, Adjoint au Maire, représentant la commune dans les formalités d'acquisition, à signer l'acte d'achat qui sera rédigé sous la forme administrative.

Votre équipe municipale